

Professeur Jean-Bernard FOURTILLAN

Ingénieur chimiste, Professeur honoraire de Chimie thérapeutique et Pharmacocinétique,
Expert Pharmacologue -Toxicologue spécialisé en Pharmacocinétique auprès de l'AFSSAPS (devenue ANSM)

Certificat d'expertise des vaccins contenant de l'aluminium

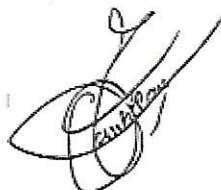
La promulgation par la FDA, en 1989, reprise par l'OMS, en 1996, de la Dose minimale Toxique de l'aluminium alimentaire, par voie orale, déclare :

Dose minimale Toxique de l'aluminium par voie orale :
1 mg / kg de poids corporel / jour *

Il s'agit d'un commandement de l'OMS, au-dessus de toutes les lois, qui interdit formellement l'administration à l'homme de tous les vaccins contenant de l'aluminium. Car cette Dose minimale Toxique de l'aluminium par voie orale a été calculée à partir de la valeur de la Dose minimale Toxique égale à 0,01 mg d'aluminium / kg de poids, dans l'organisme, pour une absorption par voie orale (passage du tractus gastro-intestinal dans l'organisme) égale à 1 p. cent de la dose d'aluminium administrée par voie orale. En conséquence :

Dose minimale Toxique de l'aluminium dans les vaccins :
0,01 mg / kg de poids corporel

Fait à Poitiers, le 20 novembre 2019



Professeur Jean-Bernard Fourtillan
Expert Pharmacologue - Toxicologue spécialisé en Pharmacocinétique

Ce certificat d'expert permet à toute personne qui en est porteuse, pour elle-même ou ses enfants, de refuser l'administration de tous les vaccins contenant de l'aluminium, car ils sont mortifères

* : Cette Dose minimale à Risque a été confirmée par 4 membres de l'Académie nationale de Médecine, dans l'article du Bulletin de l'Académie nationale de Médecine du 26 juin 2012 (Pierre BEGUE, Marc GIRARD, Hervé BAZIN, Jean-François BACH – Les adjuvants vaccinaux : quelle actualité en 2012 ? *Bull. Acad. Natle Méd.*, 2012, 196, n°6, 1177-1181, séance du 26 juin 2012). Ils en ont fait un mauvais usage, malheureusement pour toutes les personnes vaccinées, victimes de leur incompétence.